

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

**Secrétaire de séance :** J SOUBEYRAND

**Absents :** JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants :** O BOISSIN.

**Objet :** Désignation de deux délégués titulaires pour représenter la CCBA au Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas (SIDOMSA).

La CCBA est représentée au SIDOMSA par 15 délégués titulaires.

Deux élus d'Aubenas ont récemment démissionné de leur représentation au SIDOMSA en tant que délégués titulaires. Actuellement la CCBA compte 13 délégués titulaires en fonction.

Il convient de procéder à leur remplacement.

Les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours. Le mode de scrutin est par principe secret mais en application de l'article L5711-1 du CGCT, il est possible d'y déroger si le conseil communautaire le décide à l'unanimité.

Pour les deux sièges de représentant titulaires au SIDOMSA, le Président recueille les candidatures de Isabelle N'GUYEN et Benoit PERRUSSET (Aubenas).

En l'absence d'autres candidatures, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Isabelle N'GUYEN et Benoit PERRUSSET (Aubenas) recueillent chacun 43 voix.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Désigne Isabelle N'GUYEN et Benoit PERRUSSET (Aubenas) délégués titulaires au comité syndical du Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères ;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20250624-DEL24062025-38-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025